

D.2022.10.19.6.2

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 19 Octobre 2022

6 - RESSOURCES HUMAINES ET ORGANISATION

6.2 - Modification du tableau des effectifs

L'an deux mille vingt deux, le dix neuf octobre à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
FAURE Dominique		X (M. Terrail-Novès)	
GRASS Francis	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MISIAK Nicolas	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
PORTARRIEU Jean-François		X (M. Chollet)	
TERRAIL-NOVES Vincent	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
LUBAC Christophe	X		
SANGAY Dominique		X (M. Lubac)	
SITPRT			
BACOU Denis	X		
MARTIN Yannick	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry		X (M. Terrisse)	
TERRISSE Jean-Marc	X		

Exposé de Monsieur le Président :

La présente délibération a pour objet de modifier le tableau des effectifs.

- Vu le code de la fonction publique ;
- Considérant le tableau des emplois adopté par le comité syndical le 15 décembre 2021 et ses modifications par délibération D.2022.02.16.6.1 en date du 16 février 2022 ;

Dans le cadre de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et de la promotion des parcours professionnels, il a été donné une suite favorable au changement de cadre d'emplois d'un agent après réussite au concours et au changement de grade d'un agent. Le tableau des effectifs doit être modifié en conséquence.

* * *

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

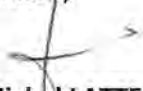
ARTICLE 1 : DIT que le tableau des effectifs du SMTC est modifié comme suit :

Poste	Situation ancienne Emplois pourvus	Situation nouvelle Emplois pourvus
Catégorie B		
Rédacteur principal 2ème classe	4	3
Rédacteur principal 1ère classe	1	2
Technicien principal 2ème classe	1	2
Catégorie C		
Adjoint Administratif principal de 2ème classe	4	3

ARTICLE 2 : DIT que le nouveau tableau des effectifs prendra effet à compter du 1^{ER} novembre 2022.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de la légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,


Jean-Michel LATTES

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20221019-20221019-6-2D-DE
Date de télétransmission : 19/10/2022
Date de réception préfecture : 19/10/2022